



L'année 2016 commence dans un **contexte politique, économique et social très inquiétant, y compris pour le fonctionnement de la démocratie**. Le chômage continue de progresser. Les chiffres de novembre 2015 montrent une poursuite de la hausse toutes catégories confondues alors que le gouvernement voudrait ne retenir que la faible baisse dans la catégorie A, minimisant par là les effets de sa politique sur l'augmentation de la précarité, sans réel impact sur le sous-emploi massif qui constitue la première insécurité pour une part grandissante de la population, en obérant notamment l'avenir des jeunes dont nous avons la charge.

Cette nouvelle année est aussi marquée par le **projet de réforme constitutionnelle** qui prévoit d'inscrire l'état d'urgence dans la constitution et d'étendre la déchéance de nationalité aux bi-nationaux nés français.

On nous dit que le premier point ne constituerait pas un bouleversement fondamental, car on ne ferait ainsi que « sécuriser juridiquement » les conditions d'instauration et de prorogation de l'état d'urgence. Cela constituerait pourtant bien une normalisation d'une situation d'exception qu'il convient d'interroger, d'autant plus que l'état d'urgence que nous connaissons depuis les attentats du 13 novembre 2015 a, selon toute évidence, et comme à l'occasion de précédentes mises en œuvre, été également utilisé à des fins qui n'ont rien à voir avec son objet premier. Si personne ne trouve à redire à des mesures qui visent à empêcher des terroristes de mener leurs activités sanglantes, il est en revanche inacceptable que l'état d'urgence ait été utilisé pour empêcher la libre expression de militants pacifiques, notamment en marge de la COP 21. Comme l'est aussi le fait que cet état d'urgence fasse peser quelque incertitude que ce soit sur la possibilité pour les syndicats d'organiser des manifestations. C'est pourtant actuellement le cas, et le risque que les manifestations contre la réforme du collège le 26 janvier prochain soient interdites existe de fait. Le SNES et la FSU doivent continuer d'œuvrer pour le respect des libertés publiques et la sortie de l'état d'urgence, et combattre toutes les velléités de pérennisation comme d'institutionnalisation de cette situation.

Le second point est une remise en cause de la conception même de la République. Elle reprend une idée de toujours de l'extrême droite qui, déjà faite sienne par l'ancien Président de la République dans son funeste discours de Grenoble en 2010, avait été dénoncée alors par ceux-là mêmes qui aujourd'hui la remettent au goût du jour. La dernière application de la déchéance de nationalité est le fait de l'État de Vichy... La déchéance de nationalité ne peut en aucun cas être une mesure préventive. Quel impact une telle mesure peut-elle avoir sur ceux qui sont déterminés à commettre des crimes atroces, le plus souvent en prévoyant dès le début d'y laisser leur vie ? Sa portée ne peut donc être que symbolique, et c'est pour cela que c'est une mesure dangereuse. Quoi qu'on en dise, le fait de prévoir, a fortiori dans la constitution, qu'une peine peut être appliquée à une seule catégorie de citoyens constitue une stigmatisation de cette catégorie. C'est d'autant plus grave que la catégorie en question est liée aux origines des individus concernés (on a rarement une double nationalité lorsqu'on est français de parents nés français). La modification prévue de l'article 34 de la constitution entre ainsi en contradiction avec son article 1<sup>er</sup> qui édicte que « [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine... ».

**Le SNES et la FSU doivent participer aux initiatives visant à faire obstacle à cette révision constitutionnelle. Plus largement, l'adhésion à ce projet que semblent montrer les enquêtes d'opinion doit être combattue. Le SNES et la FSU doivent contribuer à l'éclairage des consciences sur ce sujet, par tous les moyens, et notamment dans la presse syndicale car nous ne pouvons considérer que nos professions seraient immunisées contre ces idées dangereuses.**

**Par ailleurs, le SNES réaffirme son refus de la criminalisation des actions syndicales. Il exprime sa solidarité avec les salariés d'Air France victimes de sanctions sans rapport avec les faits qui leur sont reprochés, et traduits en justice comme de vulgaires malfaiteurs.**

**Plus largement, le SNES déplore les dégradations importantes que connaissent l'exercice des droits syndicaux et le dialogue social sous ce gouvernement.**

## Fonction Publique

Après l'épisode peu glorieux du protocole PPCR qui a montré l'étrangeté de la conception gouvernementale du dialogue social, le **rendez-vous salarial de février 2016** doit constituer une étape importante pour la construction de la revalorisation des traitements des fonctionnaires.

Les organisations CGT, FO et SOLIDAIRES, ont décidé, sans attendre que la FSU soit en capacité de se mandater, d'une **journée d'action et de grève le 26 janvier**. Cette annonce précipitée pose deux problèmes majeurs. En premier lieu, il s'agit d'une erreur stratégique. Appeler ainsi d'emblée à une action de haut niveau, avant que les premières annonces soient faites par le gouvernement, sans rechercher réellement l'unité la plus large, et dans un contexte où chacun s'accorde à considérer que la mobilisation ne va pas de soi, risque

fort d'être contre-productif. En second lieu, le choix du 26 janvier, date déjà retenue par l'intersyndicale second degré pour la grève contre la réforme du collège, est extrêmement problématique, car les signataires de l'appel Fonction Publique sont tous partie prenante, de par leur branche éducation ou second degré, de l'intersyndicale appelant à la grève du 26 contre la réforme du collège, mais cette dernière est nettement plus large.

**La revendication salariale est portée de longue date par le SNES et la FSU. C'est un point crucial pour la reconnaissance de nos professions et dans la lutte contre la crise de recrutement que nous connaissons. La CA Académique considère donc que, malgré les réserves exprimées plus haut, la FSU ne peut se désintéresser de la réussite de la journée d'action « Fonction Publique ». C'est en ce sens que la FSU soutient les actions dans le cadre de cette journée.**

## Éducation

La **lutte contre la réforme du collège** reste le sujet central en ce début d'année. Les apparences peuvent être trompeuses car si l'on s'en tient à l'inflexibilité de la ministre qui continue de refuser tout dialogue et aux discours officiels sur la mise en œuvre du plan de formation, tout semble se passer comme si aucun obstacle ne pouvait empêcher cette réforme d'aller à son terme. La réalité est pourtant tout autre.

Les **formations** se passent globalement mal. Les collègues n'y trouvent aucune réponse à leurs questions, et plus on rentre dans le détail de la mise en œuvre, plus les problèmes soulevés sont nombreux. Lors du Comité Technique Académique du 3 décembre, le Recteur a bien fini par reconnaître, à son corps défendant, que ces difficultés, relayées par le Syndicat des Inspecteurs d'Académie, sont bien présentes dans notre académie, puisqu'il a regretté le comportement de certains collègues résistants et vindicatifs lors de ces formations.

La **préparation de la rentrée** est un autre révélateur des difficultés posées par cette réforme. Ainsi, les DASEN font-ils de la retape auprès de nombreux professeurs d'allemand en leur demandant d'aller à la pêche aux élèves en CM2 pour trouver des volontaires pour une sixième bilangue. Or, la réforme prévoit que ne seront maintenues des classes bilangues que pour assurer la continuité d'un enseignement de langue existant à l'école primaire. Les autorités académiques sont donc en train de tordre la réforme pour tenter de désarmer les oppositions les plus vives. **C'est le signe d'une fragilité de l'administration rectorale qui doit nous encourager à maintenir et amplifier notre contestation.** Il n'en reste pas moins que le cœur de la réforme que constitue l'augmentation de l'autonomie des établissements, la modulation des horaires, couplé à la mise en œuvre simultanée des nouveaux programmes sur 4 niveaux restent inacceptables.

La **dotation de l'académie pour la rentrée 2016** est connue : +180 ETP pour l'ensemble du second degré (collège, lycées, LP). Nous n'avons pas encore connaissance de la répartition de cette dotation entre départements, mais les prévisions d'effectifs sont elles connues : +0,1 % en collège, +1,5 % en LP, +5,1 % en lycée (près de 2700 élèves supplémentaires !), et +1,8 % en post-bac. Ce qui fait un total de plus de 3300 élèves de plus attendus à la rentrée prochaine. Toutes choses égales par ailleurs, il faudrait donc pouvoir compter sur 335 ETP supplémentaires. Il en manque donc plus de 150, sans compter la nécessaire poursuite du renforcement des capacités de remplacement.

Comment croire dans ces conditions que la mise en place de la réforme du collège pourrait se faire sans diminution de moyens ? Cela voudrait dire que l'impact de la hausse démographique en lycées serait encore plus durement ressentie par un nouveau raboutage de leurs moyens de fonctionnement.

**La lutte contre la réforme du collège concerne toutes nos professions car ce sont nos métiers qu'elle attaque en niant leurs spécificités, et parce que nous ne pouvons nous résoudre à un tel appauvrissement de l'enseignement. C'est donc tous ensemble que nous devons nous mobiliser le 26 janvier, par la grève, pour gagner le retrait de la réforme du collège.**

Le stage organisé le 28 janvier à Angers par la section académique du SNES-FSU sera une étape supplémentaire dans la lutte contre cette réforme. Nous y approfondirons notre analyse de la réforme, de ses fondements idéologiques et de ses conséquences pour l'ensemble du second degré.

- La CA académique appelle à préparer activement la grève du 26 janvier contre la réforme du collège en organisant des Heures Mensuelles d'Information Syndicale.
- La CA Académique mandate les sections départementales pour définir en intersyndicale les meilleures conditions de visibilité de la mobilisation contre cette réforme et permettre l'articulation avec les actions organisées pour les salaires dans le cadre de la journée d'action « Fonction Publique » du 26 janvier.